

Le bruit



QUEL EST LE PROBLÈME ?



- Le bruit n'est pas seulement à l'origine de la surdité. Il est aussi source de fatigue, d'anxiété, de troubles du sommeil, de troubles cardiovasculaires...
- Une oreille malade ne peut pas être soignée.
- En entreprise ou sur chantier, les niveaux de bruit moyen quotidien dépassent souvent les seuils réglementaires.

Maladies professionnelles du régime général de la sécurité sociale :
Tableau n° 42.

- Réglementation :

Les 3 niveaux d'exposition au bruit

Seuil	Exposition moyenne (Lex,8h)	Niveau de crête (Lp,c)
Valeur d'exposition inférieure déclenchant l'action	80 dB (A)	135 dB (C)
Valeur d'exposition supérieure déclenchant l'action	85 dB (A)	137 dB (C)
Valeur limite d'exposition*	87 dB (A)	140 dB (C)

* Valeur prenant en compte l'atténuation due au port d'un protecteur individuel contre le bruit



QUE FAIRE ?

- Acheter le matériel le moins bruyant (*fiche technique*),
- Éloigner la source du bruit des opérateurs (*exemple : compresseur...*),
- Encoffrer le matériel lorsque ce n'est pas, ou plus le cas,
- Organiser une maintenance préventive des machines,
- Réaliser un traitement acoustique des parois (*mur, plafond*), installer des écrans acoustiques entre les machines bruyantes et les salariés,
- Réduire la durée d'exposition des salariés,
- Informer les salariés des nuisances sonores avec l'aide de votre Service de Santé au Travail,
- Doter les salariés de protections contre le bruit, efficaces et confortables (*casque, bouchons...*). Former les salariés à leur utilisation.
- S'assurer du port effectif pendant toute la durée de l'exposition au bruit.

